



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **10 décembre 2015**

Délibération n° 2015-0814

commission principale : développement économique, numérique, insertion et emploi

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : Rapport des délégués de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2014

service : Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Kimelfeld

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : mardi 24 novembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : lundi 14 décembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, MM. George, Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mmes Burillon, Burricand, MM. Butin, Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Geourjon, Germain, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havad, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, MM. Jeandin, Kabalo, Lavache, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moreton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Bernard (pouvoir à M. Kimelfeld), Mme Belaziz (pouvoir à M. Kabalo), MM. Boudot (pouvoir à M. Casola), Buffet (pouvoir à M. Barret), Denis (pouvoir à Mme Frier), Mme Fautra (pouvoir à M. Rabehi), MM. Fenech (pouvoir à Mme Balas), Forissier (pouvoir à M. Quiniou), Gascon (pouvoir à Mme Corsale), Genin (pouvoir à Mme Pietka), Mme Servien (pouvoir à M. Diamantidis), M. Sturla (pouvoir à M. Lebuhotel).

Conseil du 10 décembre 2015**Délibération n° 2015-0814**

commission principale :	développement économique, numérique, insertion et emploi
objet :	Rapport des délégataires de service public - Activité de gestion et d'exploitation du Centre de congrès de Lyon par la société GL Events Cité Centre de congrès de Lyon (GLECCCL) - Exercice 2014
service :	Pôle transformation et régulation - Direction de l'évaluation et de la performance

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 novembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'article L 1411-3 du code général des collectivités territoriales (CGCT) précise les modalités de compte-rendu des rapports des délégataires et dispose qu'ils sont soumis à l'ordre du jour de l'assemblée délibérante pour qu'elle en prenne acte.

Depuis la loi n° 2002-276 du 27 février 2002 relative à la démocratie de proximité, l'article L 1413-1 du CGCT dispose que la Commission consultative des services publics locaux (CCSPL) doit examiner ces rapports chaque année.

Le Centre de congrès est exploité dans le cadre d'un contrat d'affermage d'une durée de 10 ans (2007-2016) par la société GL Events cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL).

Le rapport du délégataire, présenté au Conseil de la Métropole au titre de l'exercice 2014, comprend les comptes relatifs aux opérations concernant l'exécution de la délégation de service public et un rapport d'activités et de qualité de service, intégrant les engagements environnementaux et la politique de développement durable du délégataire. Le tableau ci-après présente, avec un éclairage rétrospectif sur 3 exercices, les principaux indicateurs d'activité et financiers de l'exercice 2014 :

		2012	2013	2014	Variation 2013-2014	
					En %	Tendance
Indicateurs d'activité	nombre de spectacles	43	65	48	- 26 %	⬇
	nombre de manifestations économiques (*)	277	250	242	- 3 %	⬇
	nombre de mètres carrés loués (en millier)	2 330	2 283	2 086	- 9 %	⬇
	nombre de participants aux manifestations (hors expositions, en millier)	576	555	474	- 15 %	⬇
	taux d'occupation	26 %	25 %	23 %	- 2 points	⬇
Indicateurs financiers (en K€)	chiffre d'affaires réalisé (en k€)	19 701	19 283	17 408	- 10 %	⬇
	charges d'exploitation (en k€)	16 726	16 525	15 045	- 9 %	⬇
	résultat d'exploitation réalisé (en k€)	2 976	2 758	2 364	- 14 %	⬇
	redevance (en k€)	1 927	1 876	1 809	- 4 %	⬇
	résultat net de la délégation (après redevance, en k€)	891	825	744	- 10 %	⬇

(*) - Congrès, salons, réunions, colloques, évènements d'entreprises.

L'année 2014 est la huitième année d'exploitation du site.

Le tourisme d'affaires reste largement prépondérant dans l'activité (94 % du chiffre d'affaires). L'activité spectacle représente, quant à elle, 6 % du chiffre d'affaires.

Après deux années 2012 et 2013 qui ont connu un bon niveau d'activité malgré le contexte économique morose, les indicateurs d'activité et financiers de l'année 2014 ont marqué une inflexion. Celle-ci s'explique principalement par le fait que le Centre de congrès a accueilli, en 2014, moins de grands congrès médicaux internationaux que les deux années précédentes. Le portefeuille commercial sur ce segment d'activité affiche, en 2015, de meilleures performances.

Le nombre de spectacles accueillis en 2014 a diminué par rapport à l'année précédente mais reste toutefois à un niveau supérieur à 2012 et 2011.

Le chiffre d'affaires indique une baisse de 10 % entre 2013 et 2014. Il atteint 17,4 M€ et est inférieur de 12,4 M€ en cumul depuis 2007 par rapport aux estimations du budget prévisionnel d'origine annexé au contrat de délégation de service public. Ceci est principalement dû à la crise de l'économie mondiale entamée en 2008 qui a structurellement modifié les comportements et impacté le marché de l'évènementiel. Dans ces conditions, la croissance de 5 % par an initialement prévue se heurte aujourd'hui à la conjoncture économique.

Les charges sont en baisse par rapport à 2013 (- 9 %) en lien avec la diminution des charges directement liées à l'activité (représentent 61 % des charges), et des charges indirectes (39 %) avec notamment une compression des dépenses de publicité, une participation des salariés mécaniquement en baisse compte tenu de la diminution du résultat et des frais de siège automatiquement en diminution car liés aux produits. Elles atteignent 15 M€. Elles sont inférieures de - 18 M€ en cumul par rapport au budget prévisionnel d'origine annexé au contrat de délégation de service public.

La redevance versée au titre de l'année 2014 à la Métropole de Lyon est de 1 809 K€, soit - 4 % par rapport à 2013, mais + 937 K€ en cumul par rapport au budget prévisionnel d'origine.

Le résultat net indique une baisse de 10 % par rapport à 2013 et atteint 744 K€. En cumul, il est supérieur de + 3,3 M€ par rapport au budget prévisionnel d'origine. La rentabilité (résultat avant impôt / produit) est de 5 %. Elle diminue d'un point par rapport à 2013.

En 2014, le délégataire a investi 198 K€ (contre 374 K€ en 2013, année d'acquisition de 4 vidéoprojecteurs 20 000 lumens pour 171 K€). Les dépenses engagées et facturées enregistrées au titre des travaux de gros entretien et de renouvellement (GER) représentent 161 K€ (contre 179 K€ en 2013). Le solde de la provision à reporter en 2015 est de 6 K€. Les charges d'entretien et de réparation représentent 546 K€ (contre 688 K€ en 2013).

GLECCCL développe une politique en matière de développement durable et suit un certain nombre d'indicateurs. Il a obtenu la certification ISO 14 001 en février 2013.

Ainsi, à l'issue de l'analyse, les points notables concernant le rapport du délégataire sont les suivants :

- 2014 marque une baisse d'activité avec un chiffre d'affaires de 17,4 M€, en diminution de - 10 % par rapport à 2013. Cette baisse est liée à une diminution du nombre d'événements accueillis, avec en particulier un "déficit" de très grands congrès médicaux internationaux et un marché des événements d'entreprises qui reste impacté par la crise économique,
- les charges du délégataire sont en baisse (- 9 %) et atteignent 15 M€,
- le résultat net (744 K€) diminue de - 10 % par rapport à 2013.

Le rapport du délégataire a été soumis pour avis, à la séance plénière de la CCSPL le 15 octobre 2015. Il appartient donc au Conseil de la Métropole de l'examiner pour en prendre acte ;

Vu ledit dossier ;

Vu l'avis de la Commission consultative des services publics locaux du 15 octobre 2015, comme ci-après annexé ;

Oùï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

Prend acte du rapport 2014 produit par la société GL Events cité centre de congrès de Lyon (GLECCCL) au titre de la délégation de service public pour l'activité de gestion et d'exploitation du centre de congrès de la Cité internationale de Lyon.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 14 décembre 2015.